

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-91

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-031-2021****Objet : SERVICE PEEJ - ASSOCIATION LES PETITS PHOTONS - CONVENTION DE PARTENARIAT**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la décision n°DEC-028-2021 du 03 mars 2021, comportant une erreur matérielle ;

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE donne son accord afin que des séances de sophrologie données par Mme LESPES Christiane de l'association « Les Petits Photons » soient programmées au Multi-Accueil de Nérac.

Ce partenariat est encadré par une convention qui stipule notamment les points suivants :

Ces séances auront lieu :

Pour les enfants : 1 séance, donnée à titre gratuit, tous les 15 jours entre mars et décembre 2021

Pour les familles : 3 séances, dont le coût est de 50€ la séance, entre mars et décembre 2021

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De retirer la décision n° DEC-028-2021 du 03 mars 2021,

Article 2 : De signer la convention de partenariat avec Madame Christiane Lespes de l'association « Les Petits Photons »,

Article 3 : de préciser que les crédits sont prévus au budget 2021.

Fait à NERAC le,

15 MARS 2021.

Le Président,


 Alain LORENZELLI


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire

AR PREFECTURE

047-200068948-20210315-DEC_031_2021-AU
Regu le 16/03/2021